



École et égalité des chances : vers des solutions nouvelles ?

Colloque international du 14 mai 2018

École et égalité des chances en bref

1. Notre société attend que l'école assure l'égalité des chances.

« *L'inégalité face à l'éducation est la première des injustices contre lesquelles il faut lutter. Pour inverser la tendance, le Gouvernement s'est fixé un objectif : ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre élèves* »¹. Cette exigence est **au cœur du pacte républicain**.

2. Le problème est qu'aujourd'hui la France ne réussit pas à assurer l'égalité des chances à l'école dans les faits.

Le ressenti des sondés du sondage IFOP/FPE de mai 2018 est clair à cet égard : **65%** d'entre eux considèrent que le système scolaire actuel n'assure pas l'égalité des chances. **Du point de vue de l'équité budgétaire**, un rapport de la Cour de compte a pointé du doigt dès 2012 l'inégale répartition des moyens publics alloués d'un établissement public à l'autre : l'Education nationale dépense par exemple 47% de plus pour un lycéen parisien que pour un élève de Créteil². **Quant à la performance académique**, les derniers rapports de l'Éducation nationale de 2017³ et de l'OCDE⁴ ont montré que l'égalité des chances méritait d'être largement approfondie en France, non seulement - comme on le sait - entre élèves du public et du privé, mais aussi entre élèves scolarisés par l'Education nationale elle-même. Ainsi, selon l'OCDE, la France est l'un des pays où le milieu social influe le plus sur le niveau scolaire. « *La France est le pays du grand écart avec une école efficace pour une grande majorité de ses élèves mais qui ne parvient pas à faire réussir 20 à 30% d'entre eux. La France est aussi le pays de la reproduction sociale, dans lequel une bonne part du destin scolaire est liée à l'origine sociale.* »⁵

3. Carte scolaire et caractère payant du secteur privé ont une responsabilité manifeste dans les inégalités.

Sans doute le maintien de la carte scolaire joue-t-il souvent contre les intérêts des plus défavorisés et des moins initiés aux arcanes des institutions scolaires, comme le montre Agnès van Zanten⁶. Mais le moindre accès à l'école privée des catégories sociales défavorisées y est aussi pour beaucoup, puisque les écoles privées ont en moyenne (même lorsqu'on neutralise le critère social) des performances académiques 8 points plus élevées que celles de l'Education nationale, ce qui permet au journal Libération de conclure : « *L'école privée, indépendamment de l'origine sociale, est plus efficace que l'école publique ! Ce n'est pas un hasard si les meilleures académies de France*

¹ « Refonder l'école / la lutte contre les inégalités scolaires », [site du gouvernement](#), 17 mai 2017

² Ecole: les moyens attribués renforcent les inégalités, Article paru dans le journal [Monde](#)

³ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale « [REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES](#) enseignements • formation • recherche • direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance 2017 ».

⁴ Rapport PISA 2015 : [Les défis du système éducatif français et les bonnes pratiques internationales](#)

⁵ [Rapport PISA 2015](#)

⁶ [La carte scolaire et celle des inégalités socio-territoriales](#) par Agnès Van Zanten, Directrice de recherche au CNRS

*sont situées dans l'Ouest, où le privé accueille la moitié des élèves, bien au-dessus des 17% de la moyenne nationale⁷ ». Cela se traduit dans le ressenti des sondés puisque « **41%** des parents d'enfants scolarisés en école publique estiment que leur enfant aurait plus de chance de réussite en école privée ».*

Lorsque l'Etat fait le choix d'accorder la gratuité d'étude aux seuls élèves des écoles publiques, il freine mécaniquement l'accès des élèves les moins favorisés à l'école privée et assume donc de conduire une politique défavorable à l'égalité des chances. Partant, la non gratuité de l'école privée la condamne nécessairement à être le lieu d'une moindre mixité sociale. Le cas du Danemark, où écoles publiques et privées sont rendues également accessibles par des financements publics équivalents, a ainsi une mixité sociale de même niveau.

4. Pour restaurer le Pacte républicain et sortir de cette impasse, il est urgent d'identifier avec audace des solutions réellement innovantes.

Comme les besoins éducatifs et pédagogiques diffèrent sensiblement d'un élève à l'autre, l'égalité des chances requiert logiquement d'apporter à chaque enfant la solution éducative spécifique répondant le mieux à la singularité de ses besoins éducatifs. Pour le Conseil d'Etat comme pour le Conseil constitutionnel, le principe d'égalité à la française ne s'oppose pas à ce que des situations différentes fassent l'objet de traitements différents. Les deux Cours européennes vont même plus loin, en estimant que des situations différentes nécessitent impérativement un traitement différent⁸.

Les Sénateurs Carle (LR) et Antiste (PS) affirment **qu'on ne doit plus avoir peur de développer la liberté scolaire pour concourir efficacement à l'égalité des chances : notre but commun doit être d'assurer à chaque enfant la liberté effective d'accéder à l'école la plus adaptée à ses besoins, quels que soient son lieu de résidence ou ses ressources financières**. Le colloque donne l'exemple des enfants autistes, de périphérie rurale, ou encore issus des quartiers de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire... On pourrait citer les enfants HP ou Dys et bien d'autres encore, qui échouent douloureusement dans le cadre scolaire ordinaire. **79%** des sondés du sondage IFOP/FPE de mai 2018 pensent que, « s'il existait de nombreux établissements scolaires de pédagogie et de styles éducatifs différents de ceux de l'Education nationale (type Montessori, internat) et s'ils étaient financièrement accessibles à tous, les chances de réussite de chaque enfant s'en trouveraient augmentées ».

Face à cet impératif de trouver l'école qui facilitera la réussite de chaque enfant dans le respect de ce qu'il est, se focaliser prioritairement sur le statut public ou privé des structures éducatives cesse d'être pertinent. Dans nombre de pays étrangers, le caractère public ou privé d'une école n'est plus le facteur décisif de son niveau de financement. En revanche, ses résultats aux évaluations nationales le sont, et une école qui échoue à faire réussir ses élèves est fermée sans hésitation (Etats-Unis, G-B).

Il faut que les politiques publiques tiennent enfin compte de l'évolution des mentalités et des modèles étrangers pour transformer le mode de financement de notre système éducatif et pour assurer la libre circulation des enfants d'un type d'école à un autre, sans barrière réglementaire ou financière, au regard du seul intérêt éducatif de l'enfant. L'objet de ce colloque est de contribuer positivement à cette évolution.

⁷ « Pourquoi l'école privée réussit mieux que le public (et comment réduire l'écart) », du Nouvel Observateur

⁸ « La différence de traitement doit être en rapport avec l'objet de la norme qui l'établit et elle ne saurait en aucun cas reposer sur des motifs discriminatoires. » (CE, 10 avril 2015, société Red Bull on Premise). Intervention de Bernard Stirn, président de la section du contentieux du Conseil d'Etat, lors du Colloque « 10 ans de droit de la non-discrimination », organisé par le Défenseur des droits à la Cour de cassation le 5 octobre 2015